



CORRUPTION ENQUÊTE

Affaire Darmanin-PSG : la justice a perquisitionné à Bercy

La justice a diligenté lundi une perquisition dans plusieurs services de l'administration fiscale du ministère de l'économie et des finances, à la suite des révélations de Mediapart sur le traitement de faveur fiscal accordé en 2017 au Paris Saint-Germain dans le cadre du transfert du joueur Neymar.

Fabrice Arfi, Bérénice Gabriel, Célia Mebroukine et Yann Philippin -

18 janvier 2024 à 07h37

L'affaire Darmanin-PSG est prise très au sérieux par la justice. Selon nos informations, des policiers ont mené lundi 15 janvier une perquisition dans les locaux de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), l'administration fiscale de Bercy, à la suite des révélations publiées neuf jours plus tôt par Mediapart sur le traitement de faveur fiscal accordé en 2017 au Paris Saint-Germain (PSG) par le ministre des comptes publics Gérard Darmanin (aujourd'hui ministre de l'intérieur) et son directeur de cabinet de l'époque, Jérôme Fournel, au sujet du transfert de l'attaquant vedette Neymar.

Cette perquisition, confirmée à Mediapart de source judiciaire, a été diligentée par les juges d'instruction chargés de la tentaculaire affaire dite des « barbouzeries du PSG ». Selon des sources concordantes, les enquêteurs ont visité plusieurs services de la DGFiP, dont les bureaux de la direction générale, occupés jusqu'à vendredi par Jérôme Fournel. Nommé à la tête de l'administration fiscale en 2019 par Gérard Darmanin, il est devenu vendredi le directeur de cabinet du ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire.

Comme l'a révélé *Libération*, les juges d'instruction se sont intéressés au plus gros transfert de l'histoire du foot en épluchant les messages de l'ancien directeur de la communication du PSG, Jean-Martial Ribes. Mis en examen pour « corruption et trafic d'influence » dans le

volet Neymar de l'affaire, il est présumé innocent et conteste les faits qui lui sont reprochés.

En juillet 2017, le club redoutait d'avoir à payer des impôts et des cotisations sociales sur le montant de l'énorme clause libératoire de 222 millions, qui doit être techniquement payée par le PSG à Neymar pour casser son contrat avec le FC Barcelone. Comme nous l'avons révélé, les fiscalistes du club estimaient que le risque de taxation était « fort » et que la facture aurait pu s'élever entre 67 et 224 millions d'euros.

Le soir du 24 juillet 2017, Jean-Martial Ribes a appelé à la rescousse l'ancien député macroniste Hugues Renson, à l'époque vice-président de l'Assemblée nationale. Lequel est intervenu immédiatement auprès du ministre des comptes publics Gérard Darmanin, qui avait la tutelle de la DGFiP (impôts) et la co-tutelle des Urssaf (chargées des cotisations sociales).

« Il [Darmanin] a bien le truc en tête et me dit qu'il y travaille », a répondu Hugues Renson le soir même. Il a reçu peu après des invitations à des matchs du PSG et une photo dédicacée de Neymar avec son fils.

Grâce à des documents issus des *Football Leaks*, obtenus par notre partenaire *Der Spiegel* et partagés avec l'EIC, Mediapart a révélé que le même soir du 24 juillet 2017, le numéro 2 du PSG a été reçu par le directeur de cabinet de Gérard Darmanin, Jérôme Fournel. Lequel a, juste après la réunion, rédigé une note au PSG dans laquelle il indiquait que l'Urssaf avait récemment décidé de taxer des opérations similaires dans le rugby, puis donnait des conseils au club pour contourner la jurisprudence de sa propre administration.

Trois jours plus tard, la DGFiP et l'Urssaf Île-de-France délivraient des rescrits (engagements écrits) indiquant au PSG qu'il n'aurait ni impôts ni cotisations sociales à payer sur le transfert de Neymar. Un message de l'ex-député Renson suggère que le ministre des comptes publics était à la manœuvre : « J'étais avec Gérard. On a parlé. Il considère que c'est bon. »

Gérald Darmanin esquive nos questions

Aucun des protagonistes n'a accepté de nous répondre lors de notre enquête. Depuis la publication, le 4 janvier, l'affaire embarrasse l'exécutif au plus haut point, et Gérald Darmanin, devenu ministre de l'intérieur en 2020, est resté muet.

Mediapart est parvenu à recueillir sa réaction lundi 15 janvier, lors de sa visite du futur village olympique de Paris 2024 à Saint-Denis (*notre vidéo*). « *Je n'ai pas à répondre à votre question* », nous a répondu le ministre, lorsque nous lui avons demandé s'il était directement intervenu dans le règlement fiscal du transfert de Neymar.

Gérald Darmanin a esquivé la question en soulignant que le salaire versé par la suite par le PSG à l'attaquant brésilien a rapporté beaucoup à l'État : « *Je suis [...] très heureux que des joueurs de football, de rugby, viennent sur notre territoire et justement payent beaucoup d'impôts [...]. Si Neymar n'était pas venu, aucun impôt n'aurait été payé, aucun maillot n'aurait été vendu en son nom et aucune cotisation sociale ne serait rentrée.* »

L'argument est fallacieux : le fait que le salaire de Neymar a généré, comme nous l'avons révélé, environ 24 millions d'euros d'impôts et de cotisations sociales par an, ne change rien au traitement de faveur qui semble avoir été accordé au PSG lors de son transfert.

Éric Coquerel, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a écrit mardi à Bruno Le Maire pour lui réclamer des documents sur l'affaire Neymar.

Le problème posé par cette affaire est celui de « *l'égalité devant l'impôt* », diagnostique Solidaires Finances publiques, le premier syndicat des agents de la DGFIP, dans une lettre envoyée le 11 janvier au patron de cette administration, Jérôme Fournel, la veille de sa nomination comme directeur de cabinet de Bruno Le Maire.

« *Dans la note blanche que vous avez vous-même adressée au club, vous soulignez que les Urssaf se sont prononcées dans le sens de l'assujettissement dans des cas semblables*

concernant des joueurs de rugby », rappelle dans ce courrier la secrétaire générale du syndicat, Anne Guyot-Welke.

« *Force est de constater que, selon les enjeux, les contribuables ne sont pas traités de la même façon* », ajoute-t-elle à Jérôme Fournel, en lui faisant part de l'« *indignation* » ressentie par son syndicat et la forte émotion que l'affaire a provoquée chez les agents du fisc. Solidaires Finances publiques réclame des « *explications* », pour l'instant sans succès.

Gérald Darmanin pourrait par ailleurs devoir rendre des comptes devant les parlementaires. Selon nos informations, le député La France insoumise (LFI) Éric Coquerel, qui dispose, en tant que président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, d'un pouvoir de contrôle sur Bercy, a écrit mardi au ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, pour lui réclamer des documents sur l'affaire Neymar.

Dans son courrier, que Mediapart a pu consulter, Éric Coquerel a demandé la communication des deux rescrits envoyés par la DGFIP et l'Urssaf Île-de-France au PSG, les décisions récentes des Urssaf qui « *allaient, dans des cas assez similaires, dans le sens de l'assujettissement dans le cadre de contrôles dans le secteur du rugby* », ainsi que « *tous les autres documents relatifs au traitement fiscal et social des clauses libératoires (aussi bien pour le football que le rugby ou tout autre sport) qui auraient été produits par l'administration fiscale et les Urssaf* ».

« *Compte tenu du caractère urgent des questions posées par cette thématique, je souhaite en avoir connaissance dans les meilleurs délais* », conclut le président de la commission des finances de l'Assemblée. L'affaire Darmanin-PSG ne fait que commencer.

Fabrice Arfi, Bérénice Gabriel, Célia Mebroukine et Yann Philippin

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

